



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Beauvais, le 8 novembre 2016

**“Les gestes qui sauvent”
Formation aux premiers secours des agents du Département par le
SDIS 60**

Tous les ans, le Conseil départemental et le SDIS de l'Oise s'associent afin de mettre en place des actions concrètes telles que les formations aux premiers secours auprès des agents de la collectivité. Mardi 8 novembre 2016, deux sessions se dérouleront au sein du bâtiment administratif Caron à Beauvais où des agents apprendront les gestes qui sauvent au contact de sapeurs-pompiers formateurs.

La formation aux premiers secours au travail

Régulièrement, le SDIS 60 forme les agents du Conseil départemental aux premiers secours. L'occasion pour eux d'apprendre les **gestes essentiels** qui peuvent sauver des vies et d'élargir leurs **compétences dans le secteur sanitaire et social au travail**.

Des **compétences en matière de santé et de sécurité** qui peuvent être fondamentales sur son lieu de travail. La formation aux premiers secours répond donc à un réel **besoin collectif**.

Se former aux gestes qui sauvent c'est être acteur de sa propre sécurité, mais aussi celle des autres, c'est également savoir anticiper et réagir, en connaissant les bons réflexes à adopter face à une urgence.

Les sapeurs-pompiers formateurs du SDIS 60 ont donc pour mission de former les agents dans une **démarche de sensibilisation et de prévention liée aux risques d'accident du travail**.

S'engager comme sapeur-pompier volontaire

Chaque année, les formations assurées au sein du Conseil départemental de l'Oise ont beaucoup de succès. La mobilisation des sapeurs-pompiers formateurs est vivement appréciée et leurs missions fascinent. Nombre de ces sessions ont permis à des agents de se découvrir une vocation, une propension à l'engagement citoyen.

Avec l'envie de découvrir les nombreuses autres missions incombant au SDIS et de s'engager au service des autres, l'idée de devenir sapeur-pompier volontaire s'est naturellement imposée à eux.

Le Département conventionné

Le Département favorise le volontariat parmi ses agents. Une **convention avec le SDIS de l'Oise a d'ailleurs été signée** afin de le **promouvoir, d'améliorer les conditions d'exercice du métier** et de créer un **échange d'expérience enrichissant pour les agents territoriaux**.

En parallèle de leur travail, les agents peuvent pleinement s'investir dans leurs missions en tant que sapeurs-pompiers volontaires. La convention leur permettant notamment d'ordonner leur temps de travail au sein de la collectivité en fonction des formations initiales, des formations continues et de perfectionnement ou encore des gardes en unités opérationnelles, inhérentes à leurs responsabilités.

Cette convention est un signe fort en matière de développement du volontariat que le Département met un point d'honneur à démocratiser et dynamiser au sein du territoire.